

**Deuxième réunion préparatoire à la Conférence
Ministérielle AFLEG à l'intention de la société civile et
du secteur privé d'Afrique centrale et de l'Ouest.
Douala, du 1^{er} au 02 septembre 2003**

Communiqué final

O- INTRODUCTION

Organisée conjointement par l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) et le Département pour le Développement International (DFID), la deuxième réunion préparatoire à la Conférence Ministérielle AFLEG à l'intention de la société civile et du secteur privé d'Afrique centrale et de l'Ouest s'est tenue à Douala du 1^{er} au 02 septembre 2003.

Elle a connu la participation active d'une soixantaine de participants représentant la société civile et le secteur privé des pays d'Afrique centrale et de l'Ouest, notamment le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Ghana, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo.

Cet atelier visait à contribuer à la promotion de la gouvernance environnementale et à l'application de la législation forestière en Afrique centrale et de l'Ouest. De manière spécifique, il s'agissait :

- de relancer la concertation entre la société civile et le secteur privé ;
- d'informer et de mettre à niveau les participants sur le processus AFLEG ;
- d'enrichir le projet de Déclaration interministérielle ;
- de partager les informations recueillies sur le terrain et ;
- de visiter le port de Douala et les postes forestiers des alentours.

La modération des travaux était assurée par M. Valentine ACHANCHO, Consultant.

I - LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Représentant de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun (MINEF), M. Jean Bosco SAMGBA, Inspecteur Général au Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun. Le Gouverneur de la Province du Littoral y était également représenté. Cette étape a été marquée par trois interventions :

- Le mot de bienvenue du Directeur Régional pour l'Afrique centrale de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), Facilitateur de la CEFDHAC :
Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, M. Daniel NGANTOU

a remercié les délégués de la société civile, les représentants du secteur privé, le DFID pour le bon partenariat avec l'UICN en faveur du processus AFLEG et le Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun pour sa disponibilité.

Le Directeur Régional a invité les participants à mettre à profit leur séjour à Douala pour réactualiser les recommandations et consolider davantage le projet de Déclaration ministérielle. Pour terminer, il a souhaité que l'information issue de cette réunion soit partagée pour que l'AFLEG ne soit pas réservé à un club des initiés.

- Le discours d'ouverture du Représentant de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun : M. Jean Bosco SAMGBA a, au nom du Gouvernement camerounais, souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants et un agréable séjour en terre camerounaise aux étrangers. Il a par ailleurs rappelé que l'organisation par le Cameroun de la première Conférence Ministérielle de l'AFLEG en octobre prochain, témoigne de son engagement à lutter contre l'exploitation illégale et à impulser cette dynamique en Afrique en général et au niveau de la sous-région Afrique centrale en particulier.

Il a enfin réitéré l'engagement du Cameroun à veiller à la prise en compte des recommandations issues du présent atelier à la Conférence Ministérielle.

- L'exposé introductif du Représentant du DFID au Cameroun : M. Jean Luc ROUX a rappelé l'historique du Processus AFLEG depuis son lancement jusqu'à nos jours et les éléments clés du projet de Déclaration ministérielle. Il s'est par ailleurs attardé sur le contexte, les objectifs et les résultats attendus de l'atelier préparatoire à la Conférence des Ministres prévu en octobre prochain.

II - LES EXPOSES

II.1 Exposés relatifs à l'analyse des rapports antérieurs.

Trois rapports ont été présentés :

- Le rapport de la société civile d'Afrique centrale par M. Valéry NODEM du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) ;
- Le rapport de la société civile d'Afrique de l'Ouest par Mme Françoise PIOUPARE, Déléguée de la société civile de l'Afrique de l'Ouest ;
- Le rapport de la première réunion préparatoire du secteur privé par M.Mathurin WA, Représentant du Groupement de la Filière Bois du Cameroun ;

Ces exposés ont suscité de nombreuses questions de compréhension auprès des participants. Au terme des débats et des échanges, des amendements ont été apportés aux différents rapports proposés.

II.1 Exposés relatifs aux initiatives novatrices de gouvernance et de lutte contre la pauvreté

Les trois expériences présentées sont les suivantes :

- **Résultats préliminaires de collaboration MINEF-GFW dans le cadre de l'exploitation forestière au Cameroun par M. Roger NGOUFO** : Les Systèmes d'informations Géographiques (SIG) et la télédétection constituent des techniques novatrices pouvant servir de support au suivi de l'exploitation forestière en général et à la lutte contre les pratiques illégales en particulier. Une convention de collaboration signée entre le Global Forest Watch (GFW), initiative du World Resources Institute, et le Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun permet de travailler dans un cadre formel et approuvé d'accord parties.

- **Systèmes de contrôle et de suivi des produits forestiers au port de Douala : Défis, opportunités et perspectives par M. Joseph Claude ABENA** : L'orateur a succinctement présenté la chaîne de contrôle de l'exportation des produits forestiers, les procédures de contrôle appliquées au port de Douala et une série de données statistiques représentant les exportations effectuées pendant les six derniers mois. La visite effectuée sur le terrain ce mardi 02 septembre 2003 a permis d'améliorer la compréhension des participants.

- **Le rôle de l'Observateur Indépendant dans la lutte contre l'exploitation illégale : Le cas de Global Witness par M. Reiner TEGTMEYER**. L'Observateur Indépendant constate qu'ils existent certains indicateurs d'une amélioration de la volonté et de l'engagement du MINEF à suivre les obligations prises par rapport au processus AFLEG. Il souligne néanmoins que des efforts devraient encore être consentis notamment en ce qui concerne la transparence dans le suivi du contentieux et les transactions. Il note également des signes qui indiquent que le secteur privé reconnaît de plus en plus l'importance de la gestion durable et la nécessité de coopérer avec les structures de l'administration forestière commises au contrôle.

III- VISITE DE TERRAIN

La visite au port de Douala et dans les postes forestiers des alentours a permis aux participants de percevoir les efforts entrepris par le Gouvernement camerounais pour garantir un contrôle transparent de l'exportation des produits forestiers.

IV- RECOMMANDATIONS

Les conclusions et les recommandations ont été présentées par M. BIHINI Won Wa MUSITI de l'UICN. Après les amendements, il ressort ce qui suit :

Recommandations générales :

- Elargir le processus AFLEG aux Produits Forestiers non Ligneux (PFNL) ;
- Encourager et assurer une participation au niveau Ministériel à la réunion AFLEG d'octobre 2003 afin de garantir la validation des décisions et leurs applications ;
- Mobiliser tous les acteurs concernés en vue de la réussite de la Conférence ministérielle de l'AFLEG.

Recommandations spécifiques :

1. Sur l'information

- Améliorer la participation des ONG d'Afrique centrale et de l'Ouest dans le processus AFLEG et développer un cadre de dialogue systématique entre le secteur privé, société civile et gouvernement ;
- Veiller à la qualité des données statistiques de base sur l'exploitation forestière illégale ;
- Actualiser les cartes de base ;
- Favoriser la circulation de l'information entre les partenaires ;
- Veiller à l'implication et à la représentativité d'acteurs plus spécifiques tels que les peuples autochtones dans le processus AFLEG ;

2. Sur la réforme législative

- Clarifier et définir la réglementation en matière de gestion des ressources forestières dans les zones tampons des aires protégées dans la vision d'un aménagement global de l'espace forestier ;
- Attribuer les concessions en prenant en compte des critères de gestion durable et la rentabilité de l'exploitation forestière dans les règlements relatifs à l'attribution des concessions forestières ;
- Mettre en place des mécanismes permettant une application rigoureuse des sanctions prévues par la réglementation ;

3. Sur l'application des lois en situation de conflits armés

- Etablir des règles permettant de prouver l'illégalité des produits forestiers issus des zones de conflits avant d'amorcer le processus de boycott.

4. Renforcement des capacités

- Appuyer le travail de contrôle dans chaque pays par une volonté politique affirmée ;

- Associer davantage les communautés riveraines dans le processus d'octroi des titres des concessions forestières et dans le contrôle de l'exploitation ;
- S'assurer que le personnel commis au contrôle est gratifié et possède des moyens de travail adéquats ;

5. Sur les mesures associées

- Envisager la concertation des gouvernements des pays pour harmoniser leurs points de vue, favoriser l'appropriation du processus par les administrations et améliorer leur participation au processus AFLEG ;
- Harmoniser le système de réalisation et de validation des cartes forestières dans les pays concernés par le processus AFLEG ;
- Etablir un comité de lecture des rapports des observateurs indépendants constitués des parties prenantes ;
- Diffuser dans les pays de la sous région les sanctions prises à l'encontre des opérateurs économiques du secteur forestier en vue de limiter leurs actions ;

6. Sur les actions immédiates

- Définir un plan d'action par sous-région africaine lié à la déclaration ministérielle et un mécanisme de suivi évaluation des recommandations des réunions AFLEG afin de passer du discours à l'action. Ces documents seront validés concomitamment par la Conférence ;
- Valoriser les compétences et l'expérience de l'UICN dans le processus AFLEG en l'associant à la facilitation et au suivi des prochaines étapes ;
- Promouvoir la signature des accords de coopération multilatéraux et/ou bilatéraux entre les pays producteurs et consommateurs, à l'instar de l'expérience de l'Asie FLEG et le plan d'action FLEGT ;
- Mettre en place dans chaque pays un comité de suivi du processus AFLEG composé des différentes parties prenantes ;
- Mettre en place dans les pays un système de traçabilité des produits forestiers exploités ;
- Renforcer la collaboration entre les différentes administrations impliquées dans le contrôle forestier ;
- Tirer les leçons des différents pays et les valoriser dans le cadre de l'amélioration du processus FLEG.
- Harmoniser les efforts des administrations de la sous-région dans le contrôle externe et interne notamment dans la désignation des observateurs

indépendants dans chaque pays pour le suivi des titres et l'attribution des concessions ;

V- PROCHAINES ETAPES

Elles concernent les actions à mener par les participants et prévoient ce qui suit :

Avant la Conférence

- Organiser la réunion ministérielle de Yaoundé ;
- Diffuser l'information et favoriser l'échange entre les différentes parties prenantes ;
- Identifier les agences de facilitation ;
- Mobiliser les ressources financières ;
- Enrichir le projet de Déclaration ;

Pendant la Conférence

- Diffuser l'information et favoriser l'échange entre les différentes parties prenantes ;
- Mettre en place le comité de suivi du processus AFLEG ;

Après la Conférence

- Diffuser l'information et favoriser l'échange entre les différentes parties prenantes ;
- Engager les négociations des accords multilatéraux ;
- Finaliser les plans d'actions sous-régionaux ;

Les participants remercient le Gouvernement du Cameroun, le Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun, le Département pour le Développement International (DFID) et le Bureau Afrique centrale de l'UICN pour leur engagement à promouvoir la gouvernance environnementale et l'application de la législation forestière en Afrique en général et en Afrique centrale et de l'Ouest en particulier.

Ils exhortent l'UICN à continuer, avec d'autres partenaires intéressés, à faciliter l'implication du secteur privé et de la société civile dans la mise en oeuvre du plan d'action issu de la réunion ministérielle afin qu'il se tisse des relations de partenariats structurels entre les différents acteurs concernés.

Fait à Douala, le 02 septembre 2003

Les participants.